

Québec, le 4 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse pétition du député de Mercier du 31 mai 2017 sur le vivre-ensemble

---

Cher collègue,

La présente lettre fait suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 31 mai 2017 par le député de Mercier, M. Amir Khadir concernant un accord de collaboration non partisane entre les partis représentés à l'Assemblée nationale favorisant un consensus du « Vivre ensemble dans la dignité ».

À la suite de la motion adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale le 7 février 2017 offrant nos condoléances à la famille et aux proches des victimes de la fusillade de la Mosquée de Québec perpétrée le 29 janvier dernier, il est indéniable qu'un élan de solidarité et d'empathie à gagner tous les citoyens à l'égard de la sensibilisation du vivre-ensemble dans notre société.

Le gouvernement travaille à l'amélioration des rapports entre les diverses communautés de notre société depuis plusieurs années. À preuve, avec le dépôt du projet de loi n° 62 en 2015, le gouvernement vise justement établir les bases du consensus de notre société afin d'atteindre un meilleur vivre-ensemble.

L'objet du projet de loi n° 62 vise essentiellement les services individualisés reçus par un organisme public, mais pas tout l'espace public et se résume ainsi :

- Il affirme l'importance que la prestation des services de l'État soit donnée et reçue à visage découvert et ce afin de favoriser la communication, assurer l'identification de ceux et celles en droit de recevoir le service et pour des enjeux de sécurité;

- Il établit la neutralité de l'État québécois et de ses agents;
- Il définit les règles qui doivent servir à l'analyse d'une demande d'accommodement pour motifs religieux.

Ce projet de loi respecte les droits et libertés individuelles protégés par les Chartes québécoise et canadienne et nous sommes convaincus que ce projet de loi répond parfaitement au consensus de la société québécoise tout en établissant les balises d'un meilleur vivre-ensemble.

Dans le cadre de nos travaux courtois et empreints de collaboration à l'Assemblée nationale, nous espérons adopter promptement ces règles essentielles afin de faciliter les relations entre toutes les communautés qui composent la richesse de la diversité du Québec.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



STÉPHANIE VALLÉE